

**MESURE POUR ENGAGEMENT OFFERT EN PRÊT DE SERVICE**  
**PRIME (#693 sc 02 et #693 sc 03) – 4 000\$**  
**Formulaire d'engagement**

Période d'inscription : du 15 octobre 2021 au 15 octobre 2022

**IDENTIFICATION DU CANDIDAT**

| Nom : | Prénom : | Numéro d'employé : |
|-------|----------|--------------------|
|-------|----------|--------------------|

Montant forfaitaire de 4 000 \$ pour la personne salariée travaillant dans un établissement des régions visées par l'annexe I qui bénéficie d'un prêt de service d'une période de 4 mois, renouvelable, pour aller travailler dans un établissement visé par l'annexe II (Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Outaouais, Nord-du-Québec, Nunavik ou Terres cri de la Baie-James). Cette mesure peut également être appliquée sous forme de « fly in/fly out »

- La personne salariée recevra le montant forfaitaire au prorata du temps effectivement travaillé à temps complet, qui correspond aux heures régulières auxquelles sont ajoutés les jours fériés, excluant les heures supplémentaires. Le maximum de jours d'absences autorisés sans solde par période de 4 mois est de 4 jours, pour un maximum de 10 jours au cours de l'année de l'engagement. Une fois cette banque épuisée, un congé sans solde fait perdre l'admissibilité.
- La période d'application de cette mesure est du 15 octobre 2021 au 15 octobre 2022.

**ENGAGEMENT - EMPLOYÉ DE L'ÉTABLISSEMENT**

Je souhaite m'engager à travailler à temps complet dans la région suivante : \_\_\_\_\_ pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Je m'engage, à titre de personne salariée, à respecter mon horaire à temps complet pour une période de 4 mois consécutifs à compter de la date effective de mon prêt de service.

ET

Je comprends que tout congé aura un impact sur le montant forfaitaire à recevoir ou à rembourser en fonction du prorata du temps effectivement travaillé à temps complet.

ET

Je comprends que pour tout congé sans solde (après avoir écoulé la banque de 4 absences autorisées sans solde par prêt de service de 4 mois), démission ou départ de l'établissement avant la fin de la période d'engagement de 4 mois, le montant forfaitaire (1 000 \$) pourrait être à rembourser (si versé lors de la signature de l'engagement).

**VERSEMENT DE LA PRIME**

Je désire recevoir un premier versement de 1000\$ dès la signature de mon engagement en prêt de service et le 3 000\$ restant (ou le prorata des heures effectivement travaillées) à la fin de mon engagement de 4 mois en prêt de service.

OU

Je préfère recevoir l'entièreté de ma prime de 4 000\$ (ou le prorata des heures effectivement travaillées) seulement à la fin de mon engagement de 4 mois en prêt de service.

Je, soussigné(e), déclare avoir lu et compris l'ensemble des informations du présent engagement :

Signature du candidat :

Date :

Signature du supérieur immédiat :

Retourner le formulaire à l'adresse courriel suivante : [soutienhoraire.ciSSsca@SSSS.gouv.qc.ca](mailto:soutienhoraire.ciSSsca@SSSS.gouv.qc.ca)

**Réservé à la DRHCAJ**

Reçu le :

Saisie de l'information:

Supérieur immédiat avisé

Signature :

Date :